

SEANCE DU 30 mars 2022
(Convocation du 25 mars 2022)

PRESENTS : SOUCHAL P. BOUSCAUD A. BOUSSET F. GENESTINE L. GANDEBOEUF M. CLUZEL C. ROCHE K. BENSADI P.

EXCUSÉS :

ABSENTS : FAURE MARIE-LAURE

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR : FAURE GERARD

SECRETAIRE DE SEANCE : GENESTINE LOIC

Vote du compte rendu précédent du 25 février 2022 : (Votant : 9 Pour : 9 Contre : 00 Abstention : 00)

Observations compte rendu du 25 février 2022 : Néant

M.Le Maire demande au conseil municipal de rajouter 2 ordres du jour : 11 et 12.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

1. Vote compte administratif 2021

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Alain BOUSCAUD, délibère sur le compte administratif 2021 dressé par Mme SOUCHAL Pascale, Maire, qui a quitté la salle lors du vote.

C.A.	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTATS
COMMUNE	202470.78 €	-15349.87 €	187120.91 €
LOTISSEMENT	12876.00 €	-12666.40 €	209.60 €
EAU	630.88 €	16433.82 €	17064.70 €
ASSAINISSEMENT	1591.67 €	8438.94 €	10030.62 €

(Votants : 8, Pour : 8, Contre : 00, Abstention : 00)

2. Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Alain BOUSCAUD, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par SOUCHAL Pascale, Maire, qui a quitté la salle lors du vote, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Le conseil municipal délibère et décide :

-D'affecter les résultats cumulés comme suit :

		Résultat
COMMUNE	Fonctionnement	187120.91€ au FR 002
	Investissement	15349.87€ au IR 106800
LOTISSEMENT	Fonctionnement	12876.00€ au FR 002
	Investissement	
EAU	Fonctionnement	630.88€ au FR002
	Investissement	
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	1591.68€ au FR002
	Investissement	

(Votants : 8, Pour : 8, Contre : 00, Abstention : 00)

3. Vote compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et tous les documents comptables 2021, après avoir voté le compte administratif 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve.

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

4. Vote budget 2022

M. Le Maire et M. Muriel GANDEBOEUF, 2^{ème} adjoint ont présenté le budget primitif 2022.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	524144.55€	524144.55€	294362.27€	294362.27€
Budget lotissement	25542.40€	25542.40€	12666.40€	12666.40€
Budget eau	37054.88€	37054.88€	31974.00€	31974.00€
Budget assainissement	13814.89€	13814.89€	16410.94€	16410.94€

(Votants : 9, Pour : 9, Contre : 00, Abstention : 00)

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

M. Le maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

	Taux référence 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence
Taxe foncière bâti (TFB)	30.56%	208 600	63 748€
Taxe foncière non bâti (TFNB)	53.84%	63 700	34 296€

Le produit des impôts locaux pour 2022 serait de 98 044€.

Le conseil municipal délibère et décide :

-De ne pas modifier la pression fiscale et vote les taux de référence définis dans l'état de notification N°1259 COM du 15 mars 2022 soit : TFB 30.56% et TFNB 53.84%.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

6. Révision des listes affouagistes 2022

M. Le Maire demande au conseil municipal de procéder à la révision des listes affouagiste et foncière pour 2022. La liste actualisée restera affichée en mairie durant vingt jours pendant lesquels toutes les réclamations pourront être entendues. Légende tableau **A** : affouagiste **F** : foncier **L** : locataire

SECTION	RESILIATION	AJOUT	A F L	REMARQUES
BRIFFONS	BEAUDRIER Héritiers	PRUNEMaryline	F	Christophe CLUZEL et Priscilla BENSASI intéressés à l'affaire quittent la salle (ART L2131-11 du CGCT)
	BERAUD Daniel	TARBAWCZYK Paulette	F	
	BRULEY Cyril	/		
	GAYTON Henri	GAYTON Héritiers	F	
	RICHARD Mëlig	ANDRAUD Sophie	A L	
	THIBAUD De Chanvalon	/		
VION Véronique	/			

ROZET	MARTEL héritiers MOULIN Yvette	GUILLOT Rémi MOULIN Yvette	F F	
MURATEL	QUAINON Héritiers BATTUT Marie Louise	TILLOT /STEPHANE BATTUT Marie-Louise	F F	
CHANONET		FAURE Pascale	A F	
FARGES LOUTRE		ESTEBAN Aurélien SOUCHAL Aline	A F F	Pascale SOUCHAL quitte la salle
BARREIX		CUER VERONIQUE	L	
SOULIER		DE ROZE /COHENDY	A F	Muriel GANDEBOEUF quitte la salle
LARFEUILLE	FABRION Francis	SAMMY/VERMANDEL	A F	
BOURGEADE	MINGAT Héritiers SOUCHAL Daniel MINGAT HUBERT	SOUCHAL Romain SOUCHAL Héritiers DINAN/MOUGEOLLE/BUTTICKERT	F F F	Karine ROCHE quitte la salle
GARE DE BOURGEADE		MAIRE Virginie	A F	Karine ROCHE quitte la salle

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

7. Vote des subventions aux associations

M. Le Maire propose à l'assemblée de renouveler les subventions des associations de la commune pour l'année 2022.

Mme Priscilla BENSADI, présidente du Comité des Fêtes quitte la salle. (ART L2131-11 du CGCT)

Le conseil municipal délibère et décide de verser :

-Comité des fêtes :	1300€ (600€+700€ pour un spectacle gratuit)
-Amicale des jeunes :	500€
-Club 3^{ème} jeunesse :	650€
-Club de foot :	900€
-Société de chasse « La Fraternelle » :	300€
-Pompiers de Rochefort-Montagne :	100€
-Pompiers de Bourg-Lastic :	150€
-CATM :	300€

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

8. Demande de remboursement des frais de fonctionnement de l'école de Saint Julien Puy Lavèze

M. Le Maire indique à l'assemblée que suite à l'enquête réalisée par la Préfecture du Puy-de-Dôme auprès des communes disposant d'une école sur leur territoire, la mairie de Saint Julien-Puy-Lavèze a décidé d'augmenter la participation des frais de fonctionnement de son école pour les élèves des communes voisines qui y sont scolarisés. Une participation de 150€ par enfant est demandée.

(Résultat de l'enquête de la Préfecture coût moyen départemental de fonctionnement par élève : classe maternelle 1459€ ; -classe élémentaire 572€)

Le conseil municipal délibère et décide :

-D'accorder une participation de 1 200 € pour les huit enfants scolarisés à l'école de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

9. Exercice du droit de préemption de la SAFER sur les parcelles AE-52-54-123 ZW-32

M. Le Maire présente une notification de la SAFER concernant la vente d'un terrain de 53 a et 94 ca dans le bourg de Briffons cadastré : AE : 52 – 54 – 123 – Loche ZW- 32 et demande au conseil si il souhaite que la SAFER exerce son droit de préemption en faveur de la profession agricole.

Le conseil municipal délibère et décide :

-De ne pas faire intervenir la SAFER et par conséquent de ne pas s'opposer à la vente.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

10. Création carte de pêche pour concours

M.Le Maire informe les conseillers que l'Amicale des Jeunes et le Garde de Pêche ont décidé d'organiser un concours de pêche le samedi 04 juin 2022 à l'étang Willy Mabrut. L'association prendra en charge l'organisation de la buvette et la partie restauration. Le garde de pêche prendra en charge l'organisation du concours : inscription et vente des cartes, déroulement du concours. Les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie pêche. Pour cela, il convient de créer des cartes de pêche spécifiques :

Le conseil municipal délibère et décide :

-De créer 50 cartes « Droit de pêche -Concours Etang Willy Mabrut » au tarif de 12 € l'unité pour le concours de pêche du 4 juin 2022 organisé par le garde de pêche.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

11. Devis pour remplacement chauffe-eau buvette stade

M. Le Maire présente un devis de l'entreprise SARL LAMIRAND ELECTRICITE pour remplacer le chauffe-eau endommagé à la buvette du stade de Football, soit 336€ HT.

Le conseil municipal délibère et décide :

-De faire remplacer le chauffe-eau à la buvette du stade par l'entreprise SARL LAMIRAND pour 336€ HT.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)

12. Devis pour remplacement chauffe-eau mairie

M. Le Maire présente un devis de l'entreprise SARL LAMIRAND ELECTRICITE pour remplacer le chauffe-eau de la mairie endommagé, soit 711€ HT.

Le conseil municipal délibère et décide :

-De faire remplacer le chauffe-eau de la mairie par l'entreprise SARL LAMIRAND pour 711 € HT.

(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)